



COMPTE RENDU

Conseil d'administration

16 MARS 2020

Présents : 6

Lison BLANC (présidente)

Marine MEAUX (vice-présidente)

Delphine TREMEAU (trésorière)

Mathilde MARX (responsable technique)

Cyril GRASSONE (membre du CA)

Émilie RIGOT (secrétaire adjointe)

Absents / excusés : 5

Flora Boulay (membre d'honneur)

Laurette FONTIN (secrétaire)

Gaëlle FERAUD (membre du CA)

Pamela PHILIP (membre du CA)

Jennifer JACQUET (membre du CA)

Ordre du jour :

- 1) **Remplacement du congé maternité de Mme MARX**
 - 2) **Projet acoustique**
 - 3) **Validation Comptes 2019**
 - 4) **Subvention, CEJ, Financement**
 - 5) **Déplacement des salariés pour les sorties**
 - 6) **Lave-vaisselle**
 - 7) **Changement de banque**
 - 8) **Assemblée Générale**
 - 9) **Coronavirus – fermeture administrative – activité partielle**
-

1) Remplacement du congé maternité de Mme MARX

Mme MARX s'est déclarée enceinte et nous a informé des dates de son congé maternité du 04/07/2020 au 10/10/2020.

La directrice a commencé à chercher une remplaçante qui assurerait l'intérim durant son congé maternité. Nous devons trouver une Educatrice de Jeunes Enfants pour assurer la fonction de directrice. Jessica PEREIRA a été contacté (ancienne stagiaire à La Marelle), elle aurait le profil et serait disponible à partir du 1^{er} mai 2020.

Le Conseil d'administration retient la candidature de Mme PEREIRA pour le remplacement de Mme MARX Mathilde pour son congé maternité et assurer ainsi l'intérim pour les fonctions de directrice. L'embauche aura lieu le 25/05/2020 afin de permettre une période minimale de 1 mois de tuilage entre les deux. L'embauche sera adaptée selon la conjoncture actuelle.

2) Projet acoustique

Début février, nous avons sollicité la PMI et la CAF concernant notre projet de correction acoustique des locaux, telle que l'avait demandé l'AIMSMT et pouvoir bénéficier au plus vite des fonds de modernisation 2020 de la CAF.

La CAF nous demande afin de soutenir notre projet de faire réaliser un diagnostic acoustique par un expert en acoustique. Nous avons prospecté et nous avons un premier devis de 1620 € HT. Nous attendons, si cela est possible, un devis de l'entreprise que nous avons sélectionnée pour réaliser les travaux.

Nous attendons l'avis de la CAF pour prise en charge de l'expertise dans le projet de financement. Il nous semble difficile de dépenser 1620€ HT pour appuyer un projet dont nous ne savons pas à l'avance s'il sera co-financé par la CAF.

3) Validation Comptes 2019

Depuis 2019, les comptes de la structure sont gérés par la directrice, la trésorière et un membre du CA. Afin de préparer la vérification par le Commissaire aux comptes et le vote en Assemblée Générale du rapport financier, les comptes sont présentés aux membres du CA pour validation.

Tous les documents ont été vérifiés préalablement par Mme TREMEAU, trésorière et M GRASSONE, membre du CA en charge de la comptabilité.

Les journaux, le grand livre et la balance sont équilibrés. Les pièces comptables sont présentes.

L'analyse de l'exercice est la suivante : (Cf tableaux ci-joints)

Pour les Charges :

- Le poste Alimentation (hors prestataire) en hausse : présence accrue de bébé : donc achats importants de petits pots, biscuits. + Achats de goûter non fourni par le nouveau prestataire.
- Produits d'entretien en baisse : Plus d'utilisation abusive de divers produits hautement chimique
- Fournitures de bureau en hausse : changement de 3 toners
- Achats de Couche : plus de bébés, donc couches moins chères.
- Eau en hausse : relevé aléatoire
- Petit équipement : Achats de véhicule avec une partie du ZRR en fin d'année (1000€)
- Achat de marchandises : vente de chocolat : achat en ligne direct : pas d'avance. Il faut corréliser ce poste avec le poste 707130 en 2019 et 708030 en 2018. Recette de la vente de chocolat en 2018 : 404€ et en 2019 293€.
- Sorties extérieures : Prestataires rémunérés en extérieur ou à domicile
- Entretien et réparation : Réparation Imprimante (foudre) : remboursé par assurance (797000).
- Assurance : affectation différente qu'en 2018. La Cotisation ACEPP est enregistrée en cotisation.
- Frais de colloques : remboursé par CPNEF sauf frais annexes (791700)
- Honoraires : Baisse dû à la suppression du comptable.
- Frais d'actes et contentieux : frais de dépôt de chèque CESU. A corréliser avec le poste (706420)
- Frais de déplacement en hausse : Plus de réunions et des formations sans covoiturage. Prise en charge de la VAE. A Corréler avec le poste de produits (791100)
- Affranchissement à la hausse : plus d'envois
- Frais bancaires à la hausse.
- Cotisations : ACEPP et ELISFA
- Formation en hausse : notamment VAE prise en charge, A Corréler avec le poste de produits (791100)
- Congés Payés et Charges pour congés payés : évaluation des CP non pris au 31/12/2019 selon mode de calcul imposé.
- Charges Sociales : Baisse de l'URSSAF dû à la régularisation URSSAF dans le cadre du ZRR. D'une manière générale baisse des charges sociales avec la baisse des charges nationales en 2019.
- Créances des exercices antérieurs : abandon de la dette de la famille FROMION
- Dotations pour charges : Provision de la rupture conventionnelle de Mme ALLEC (indemnité + charges 20%)

Pour les produits :

- Augmentation Taux de famille dépendant de la MSA (hausse de la PSU MSA et de la participation des familles MSA)
- Manque toujours 672euros de régularisation de la MSA 83 de 2018.
- Autres participations : Participation des familles aux frais de dépôt de chèque CESU. A corrélér avec le poste (622700)
- Augmentation Adhésion (périscolaire)
- Ventes en baisse de 1000€
- Fin de la subvention de Sainte Croix : compétences prises par la communauté de communes
- Manque toujours la subvention de Puimoisson, nous avons reçu que 600euros sur les 7272euros.
- Produits divers de gestion : Arrondi mensuel du PAS a conduit à un produit de 3,31€.
- Moins d'intérêts bancaires et moins de dons en 2019 qu'en 2018.
- Produits exceptionnels : versement sur l'exercice 2019, d'un complément MSA 04 de 2018 (non prévu en A-nouveaux)
- Remboursement Formation et Colloque en hausse (parallèle aux charges supérieures : 625100, 618500, 628300).
- IJSS : moins d'absence prise en charge en 2019
- Fin des aides des apprentis : MONIER Lorine. DECRAMER Océane plus d'aide : diplôme non financé
- Transfert de charges : Assurance : réparation imprimante.

Les membres du CA valident les comptes 2019. La directrice va effectuer les déclarations auprès de la CAF et de la MSA afin de toucher les compléments de subvention 2019 et obtient les acomptes 2020.

Le rendez-vous avec le CAC va être posé, a priori le 29/04/2020. Les pièces comptables (Bilan annuel, Projet de rapport financier, les journaux, le grand livre, les balances, le dossier de révision comptable, l'annexe de contrôle et le Fichier d'écriture Comptable) vont être envoyées par mail afin d'anticiper le contrôle et limiter le volume de documents papiers.

4) Subvention, CEJ, Financement

Aux dernières nouvelles, le document du CEJ avance de Mairie en mairie. Il resterait plus que les communes d'Esparron et Puimoisson qui devaient signer le document. Les dernières communes ont jusqu'au 16 mars pour boucler le CEJ 2019/2022.

Pour 2019, la commune de Puimoisson n'a toujours pas réglé la subvention restante de 6672€.

Pour 2020, la commune de Roumoules a versé 50% de la subvention. Quinson devrait le faire très prochainement. La subvention de Montagnac a été voté en Conseil Municipal.

Le solde des comptes de début Mars, nous a conduit à réaliser une autorisation de découvert afin de s'assurer pouvoir payer les salaires à la fin du mois. Cela nous a coûté 50€.

A ce jour, il manque également la régularisation 2018 de la MSA 2018 et les régularisations 2019 de la MSA 04, MSA 83 et de la CAF04.

5) Déplacement des salariés pour les sorties

Lors des sorties de la crèche, en dehors de Montagnac, seules les salariées et les membres du bureau sont assurées pour transporter des enfants dans leur véhicule.

De ce fait, les salariés utilisent leur véhicule pour transporter les enfants.

Nous allons rembourser le déplacement des salariés qui utilisent leur véhicule en utilisant le barème fiscal forfaitaire relatif aux frais de carburant.

Pour les frais de déplacement pour les formations, nous gardons le système précédent avec le barème fiscal kilométrique.

Cependant dans les deux cas, pour être remboursés les salariés doivent prouver que le salarié lui-même, ou le cas échéant son conjoint ou l'un des membres de son foyer fiscal, est personnellement propriétaire et également pour les véhicules prêtés et loués.

Il devra fournir la copie de la carte grise à son nom ou au nom de son conjoint ou de l'un des membres de son foyer fiscal en fournissant un document officiel prouvant le lien entre le propriétaire et le salarié.

Une note de service (ci-jointe) va être donnée au salarié.

6) Lave-vaisselle

Depuis le mois de janvier, le lave-vaisselle est en panne.

Nous avons tenté de le réparer en vain. Nous avons contacté un plombier et le changement de la pièce défectueuse revient à 505€.

Nous envisageons de changer complètement le lave-vaisselle. Celui-ci fuyant perpétuellement.

Nous attendons les pièces de Marine pour l'acquisition d'un lave-vaisselle professionnel d'occasion. Sinon nous partirons sur l'achat d'un lave-vaisselle classique.

7) Changement de banque

À la suite des différents aléas avec la Caisse d'Épargne et avec les frais augmentant d'année en année, nous envisageons de changer de banque. Le début des prospections, nous fait penser sur un changement vers le Crédit Agricole qui n'aurait aucun frais pour les associations. En juin, nous étudierons le changement de banque. Il faudra nous clôturer le livret A de la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole s'occupera des démarches pour clôturer le compte courant et transférer les fonds.

8) Médecin Référent.

Les conventions avec le Dr Bagarry est arrivée à son terme fin 2019. Nous allons refaire la demande d'une convention avec le Dr Bagarry ou un autre médecin qu'elle nous redirigerait, si elle ne pouvait plus assurer cette mission.

9) Assemblée Générale

Cette année 2020, est l'année anniversaire des 30 ans de la crèche. L'assemblée générale tel qu'imaginait (concert, barbecue, ...) sera l'occasion de fêter cet anniversaire.

10) Coronavirus – fermeture administrative – activité partielle

Depuis lundi 16 mars, la crèche est fermée administrativement.

Pour la journée de lundi le personnel a fait 7 heures de travail pour réaliser le rangement et la mise à blanc de la structure.

Nous envisageons la mise en activité partielle de la structure afin de passer la crise. Ce qui conduira à l'indemnisation des salariés à 70% de leur salaire brut.

Nous informerons les salariés au fur et à mesure des décisions nationales.

Les parents vont être informés de la situation, de la nécessité de nous prévenir en cas d'apparition de cas de Coronavirus dans leurs proches.

Les heures déjà facturées seront remboursées sur la prochaine facture. Dans la mesure du possible, il est demandé aux familles de payer les factures en cours, afin d'assurer quelques revenus à la crèche pour payer les factures de gestion courantes.

Il sera rappelé aux parents de réserver Avril et mai, pour pouvoir être prêt à réouverture dès la fin de la fermeture administrative.

NOTE DE SERVICE
relative au REMBOURSEMENT du carburant LORS DE
L'UTILISATION D'UN VEHICULE PRIVE A DES FINS
PROFESSIONNELLES

Validée en Conseil d'Administration du 16 mars 2020

Fonctionnement :

Lorsqu'un salarié utilise son véhicule privé à des fins professionnelles (sorties) uniquement sur demande de la responsable de la structure et/ou du bureau de l'association, le déplacement sera remboursé auprès du dit salarié selon le barème fiscal forfaitaire relatif aux frais de carburant. Le barème fiscal est fixé annuellement. Le remboursement de plusieurs déplacements pourra se faire de façon groupée.

En contrepartie, le salarié s'engage à prouver que le salarié lui-même, ou le cas échéant son conjoint ou l'un des membres de son foyer fiscal, est personnellement propriétaire et également pour les véhicules prêtés et loués.

Il devra fournir la copie de la carte grise à son nom ou au nom de son conjoint ou de l'un des membres de son foyer fiscal en fournissant un document officiel prouvant le lien entre le propriétaire et le salarié.

Dans le cadre des formations et des réunions, le remboursement reste inchangé selon le barème fiscal kilométrique. Les mêmes documents sont à fournir par le salarié.

A titre indicatif :

Pour 2020, Frais de carburant en euro au kilomètre :

Automobile

	Gazole	Super	GPL
3 à 4 CV	0,080€	0,099€	0,064€
5 à 7 CV	0,098€	0,122€	0,079€
8 et 9 CV	0,117€	0,145€	0,094€
10 et 11 CV	0,132€	0,163€	0,106€
12 CV et +	0,146€	0,182€	0,118€

Pour 2020, le barème fiscal kilométrique :

Puissance de la voiture	Jusqu'à 5 000 km
3 CV et moins	d * 0,456
4 CV	d * 0,523
5 CV	d * 0,548
6 CV	d * 0,574
7 CV et plus	d * 0,601

d représente la distance parcourue en kilomètres

Entrée en vigueur :

Le fonctionnement décrit à l'article précédent entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020.

Mention « *Lu et approuvé, bon pour accord* »

Signature du Salarié

Signature de la présidente de l'association

Devis N° : 1010



Le 09/03/2020

Valable jusqu'au 09/04/2020

SODIDEM

56 PLACE SAINTE COLOMBE
ZONE ARTISANALE
04660 CHAMPTERCIER

+33-04 07 31 78 87

Original:

Intervention N° : 8713

Appareil : LAVE VAISSELLE

KRUPPS/S540E

N° de série : 201355506

Diagnostic : doseur lavage hs

LA MARELLE ENCHANTÉE CRECHE
LE VILLAGE
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Consommateur : LA MARELLE ENCHANTÉE CRECHE
04500 MONTAGNAC MONTPEZAT

Réf. article	Libellé article	Qté	PU	Prix HT	Prix TTC
Contremarque					
KRUD1042	DOUBLE DOSEUR ORIGINE COMPLET	1,00	255,00 €	255,00 €	306,00 €
	M.O PROFESSIONNEL DIAG M.O PROFESSIONNEL DIAG	2,00	62,50 €	125,00 €	150,00 €
	deplacement 3 deplacement zone 3	1,00	40,83 €	40,83 €	49,00 €
TVA	Base HT	Montant TVA		Total HT	420,83 €
20%	420,83 €	84,17 €		Total TVA	84,17 €
				Total TTC	505,00 €
				Acompte	0,00 €
				Net à payer	505,00 €

Règlement(s) :
BON POUR ACCORD
DATE ET SIGNATURE

CENTRE TECHNIQUE AGREE GM BOSCH SIEMENS GAGGENAU WHIRLPOOL LADEN KITCHENAID ARTHUR MARTIN FAURE ELECTROLUX
CANDY ROSIERES HOTPOINT ARISTON INDESIT SCHOLTES LIEBBHER LG ROBLIN BEKO AIRLUX
CENTRE TECHNIQUE AGREE PM SEB CALOR TEFAL ROWENTA KRUPS SIEMENS BOSCH ELECTROLUX HOOVER ASTORIA RIVIERA BAR DOMENA
MAGIMIX

SASU SODIDEM PIERI SIRET 75291667600022/APE9522Z
TVA FR 86752916676

**Multi-Accueil La Marelle Enchantée
Le Village
04500 Montagnac-Montpezat**

**Mission d'Ingénierie Acoustique
Devis N° 9385/2020/02**

Concerne :

Dans le cadre de travaux de rénovation de l'établissement – crèche multi-accueil « La Marelle Enchantée » situé à Montagnac-Montpezat (04500), et pour répondre à une problématique acoustique au sein de cet établissement, l'administrateur – Monsieur Grassone – souhaiterait s'adjoindre les services d'un BE et d'Ingénierie spécialisé en Acoustique afin de faire réaliser un diagnostic acoustique complet de l'établissement et obtenir des préconisations de solutions à mettre en œuvre pour une mise en conformité acoustique du local pour les enfants et le personnel y travaillant.

Réglementation :

Les mesures seront réalisées suivant la norme NF S 31 057 "vérification de la qualité acoustique des bâtiments" avec un matériel de Classe 1 certifié par le LNE (Laboratoire National d'Essai). Les mesures seront réalisées à l'intérieur de l'établissement.

Sur la base des recommandations de l'Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement (comme base de référence).

Notre mission :

- Reconnaissance sur site
- Mesures de bruit pour évaluer le coefficient T_r de chaque local, définissant le temps de réverbération du local

Plus le local est « REFLECHISSANT », plus le coefficient T_r est haut. Plus le local est « ABSORBANT », plus le coefficient T_r est petit (les ondes et leur intensité sonore sont captées par les matériaux absorbants).

Le coefficient T_r dépend de la nature des parois mais également du volume des locaux.

- Relevés dimensionnels
- Dépouillement et analyse des mesures réalisées
- Analyse de l'audit dimensionnel
- Préconisations de solutions avec descriptif des solutions choisies
- Budgétisation prévisionnel des travaux
- Remise d'un rapport de recollement des données précitées, et comprenant les références des matériaux retenus
- **Garanties d'abaissement sonore avant travaux et mise en conformité AUDIBILITE et INTELLIGIBILITE SONORE du local traité.**

Budget :

Pour la mission décrite ci-dessus :

Montant en € HT : 1 620 € HT
TVA 20% en SUS

DELAI :

A CONVENIR

Analyse des comptes de charges.

Compte	N	N-1	Variation
Alimentation (602110)	901.77	654.80	137.72%
Alimentation - Repas (602120)	7895.82	7972.46	99.04%
Produits d'entretien (602220)	194.26	771.16	25.19%
Fournitures de bureau (602250)	575.44	371.49	154.9%
Produits pharmaceutiques et d'hygiène (602260)	599.19	532.42	112.54%
Achats de couches (602270)	1534.05	1716.06	89.39%
Fournitures d'activités (602280)	639.25	524.69	121.83%
Variation des stocks des achats stockés (603200)	-347.46	-337.02	103.1%
ELECTRICITE (606110)	1393.15	1405.22	99.14%
EAU (606120)	535.68	319.29	167.77%
Petit équipement (606310)	1697.12	865.61	196.06%
Achats de marchandises (607000)	278.72	1005.27	27.73%
Sorties extérieures (611100)	261.00		
Entretien et réparations (615100)	452.69	363.92	124.39%
Maintenance (615600)	571.20	561.60	101.71%
Assurance Multirisques (616100)	511.00	967.20	52.83%
Documentation générale (618100)	193.91	148.00	131.02%
Frais de colloques, séminaires, conférences (618500)	1050.00		
Honoraires (622600)	7105.04	8450.96	84.07%
Frais d'actes et de contentieux (622700)	21.60		
Divers (622800)	475.00	625.00	76%
Cadeaux (623400)	671.00	802.70	83.59%
Frais de déplacements (625100)	1734.74	863.59	200.88%
Réceptions (625700)	81.77	107.43	76.11%
Affranchissements (626300)	164.15	85.73	191.47%
Téléphone (626500)	559.81	516.55	108.37%
Services bancaires et assimilés (627000)	148.80	100.00	148.8%
Cotisations (liées à l'activité économique) (628100)	1058.00		
Frais de Formation (628300)	5419.70	2483.40	218.24%
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue (633300)	3492.31	3382.99	103.23%
Autres impôts et taxes (635800)	70.09	67.70	103.53%
Salaires (641110)	134695.25	124427.24	108.25%
Salaires Apprentis (641120)	8944.99	11462.32	78.04%
Congés payés (641200)	1164.35	693.95	167.79%
Indemnités et avantages divers (641400)	534.74		
Cotisations à l'URSSAF (645100)	7688.05	24411.90	31.49%
Cotisations aux mutuelles (645200)	1362.90	1885.34	72.29%
Cotisations MALAKOFF (645310)	4506.10	7279.09	61.9%
Cotisations MUTEX (645320)	2635.80	2427.86	108.56%
Charges sociales - congés payés (645820)	88.53	317.67	27.87%
Médecine de travail, pharmacie (647500)	1314.00	1169.97	112.31%
Autres charges de personnel (648000)		50.17	
Créances des exercices antérieurs (654400)	186.00		
Immobilisations corporelles (681120)	3569.35	4342.34	82.2%
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (681500)	14602.88		

Analyse des comptes de produits.

Compte	N	N-1	Variation
Prestation de service CAF (706230)	91594.52	91616.1	99.98%
Prestation de service MSA (706240)	23513.09	13104.01	179.43%
Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (CAF) (706411)	25001.33	24992.9	100.03%
Participations des usagers - Accueil 0 - 4 ans (MSA) (706412)	6606.89	2959.56	223.24%
Autres participations (706420)	21.6		
Adhésion (706424)	1600	1325	120.75%
Vente ticket Tombola (707110)	639.75		
Vente de gâteaux (707120)	226.18		
Vente de chocolats de Noël (707130)	572.35		
Vente ticket Tombola (708010)		582	
Vente de gâteaux (708020)		347.13	
Vente de chocolats de Noël (708030)		1410.2	
Vente de produits divers (708040)		140	
Brocante de jouets (708050)		51.9	
Montagnac (744100)	32727	37000	88.45%
Roumoules (744200)	9090	9170	99.13%
Sainte Croix (744300)		6450	
Puimoisson (744400)	7272	600	1212%
Subvention Hors CEJ - Allemagne (744500)		2500	
Quison (744600)	9090	1500	606%
Produits divers de gestion courante (758000)	3.31	0.03	11033.33%
Autres produits financiers (768000)	272.23	348.44	78.13%
Libéralités perçues (771300)	32.85	1450	2.27%
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (777000)	1262.1	2826.6	44.65%
Autres produits exceptionnels (778000)	555.69	1600	34.73%
Remboursement Formation Personnel (791100)	6181.72	5095.34	121.32%
Remboursement IJSS CHORUM (791200)	981.02	3168.53	30.96%
Aide pour l'emploi (791300)		1000	
Aide apprentissage (791400)	3212.22	4187.78	76.7%
Remboursement IJSS CPAM (791500)		75.79	
Remboursement Frais de colloque (791700)	960		
Transferts de charges exceptionnelles (797000)	201.8		